

Image not found or type unknown



Dégat des eaux provenant du toit

Par **nanou**, le **10/05/2010** à **17:20**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement, suite à un dégât des eaux provenant du toit, des taches sont apparues au plafond. J'ai contacté mon assurance, jusque là pas de problème; le propriétaire refuse de réparer le toit. Est ce que je suis obligé de faire repeindre le plafond même si le propriétaire ne fait pas réparer le toit. Merci